

## Fiche signalétique



## Kerb\* 50 WSP Herbicide sélectif

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**

**1. Identification du produit:**

**Nom du produit:** Kerb\* 50 WSP Herbicide sélectif  
**Utilisation du produit:** Pour la suppression sélective de plusieurs graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de fruits, de vignes et autres cultures à valeur élevée ainsi que dans les parcours et les pâturages.

**Fournisseur:**

Dow AgroSciences Canada Inc.  
 Suite 2100, 450 – 1st Street SW,  
 Calgary, Alberta,  
 Canada, T2P 5H1  
[www.dowagro.ca](http://www.dowagro.ca)

**Entrée en vigueur:** le 14 avril 2009

**Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires**

**2. Composition:**

Component	CAS Number	% (w/w)
Pronamide (Propyzamide)	023950-58-5	50,0
Autres ingrédients:	indisponible	49,0
Y compris:		
Kaolinite	001332-58-7	
Silice cristalline	014808-60-7	≥1,0 <sup>1</sup>
Dioxyde de titane	013463-67-7	≥1,0 <sup>1</sup>

<sup>1</sup>Contenue dans la kaolinite

<sup>2</sup> En tant qu'ingrédient de la préparation totale

Note: Les ingrédients énumérés ci-dessus sont ceux qui entrent dans la composition de la préparation et non ceux qui forment l'emballage hydrosoluble, lesquels ne sont pas considérés comme dangereux selon la définition de l'OSHA.

**3. Renseignements sur les dangers:****Aperçu des risques:**

Ce produit est un solide inodore de couleur blanc cassé. Il est contenu dans des sachets hydrosolubles. Un contact direct avec le produit peut causer une irritation oculaire et cutanée.

**Effets possibles sur la santé:**

**Yeux:** Un contact direct peut causer une irritation oculaire, légère et temporaire. Les lésions cornéennes sont peu probables. Les poussières peuvent irriter les yeux.

**Contact cutané:** Un bref contact est pour ainsi dire non irritant pour la peau. Un contact prolongé peut causer une légère irritation de la peau avec rougeur locale.

**Absorption cutanée:** Un contact prolongé risque peu d'entraîner l'absorption de ce produit en quantités nocives.

**Ingestion:** L'ingestion de petites quantités de ce produit ne devrait pas entraîner d'effets néfastes.

**Inhalation:** L'inhalation de vapeurs est peu probable en raison des propriétés physiques du

produit. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et les poumons.

**4. Premiers soins:**

**Toujours consulter un médecin si l'on soupçonne un empoisonnement chimique. Ne jamais donner à boire ni faire vomir une personne inconsciente ou en convulsions, malgré la cause de la blessure. Si elle respire avec difficulté, consulter un médecin immédiatement.**

**Contact avec les yeux:** Tout en tenant les yeux ouverts, rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si on porte des lentilles cornéennes, les enlever au bout de cinq minutes, puis continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

## Fiche signalétique



## Kerb\* 50 WSP Herbicide sélectif

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

### En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

**Ingestion:** Aucun traitement médical urgent n'est nécessaire.

**Inhalation:** Amener la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle; si le sauveteur donne le bouche-à-bouche, il doit porter une protection telle qu'un masque de poche. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Note au médecin:**

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Le traitement doit viser le soulagement des symptômes et tenir compte de l'état clinique du patient.

**5. Mesures de lutte contre le feu:**

**Point d'éclair:** sans objet

**Limites d'inflammabilité:** indisponibles

**Température d'inflammation spontanée:** indisponible

**Agents d'extinction:** CO<sub>2</sub>, poudre chimique, mousse ou eau pulvérisée

**Sensibilité au choc/à la décharge d'électricité statique:** données indisponibles

**Risques d'incendie et d'explosion**

**inhabituels:** Il peut y avoir des particules de pesticide en suspension dans l'atmosphère. La combustion produit des fumées toxiques de chlorure d'hydrogène, d'oxydes d'azote et/ou d'oxydes de carbone. Les poussières, à une concentration suffisante, peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La température d'inflammation minimale est 525°C pour un nuage de poussières et 150°C pour une couche de poussières. Contenir l'eau d'extinction pour l'éliminer ultérieurement.

**Matériel de lutte contre l'incendie:** Tenue de feu complète et appareil de protection respiratoire autonome à pression positive.

**6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel:**

Si le déversement a eu lieu à l'extérieur, couvrir le produit d'une matière à l'épreuve de l'humidité pour empêcher la dégradation des sachets hydrosolubles. Dans le cas de petits déversements, balayer le produit qui s'est échappé et le verser dans un contenant approprié pour l'élimination. Maintenir les poussières à un minimum. Voir à ce que le produit déversé et le liquide de ruissellement provenant du nettoyage ne s'écoulent pas dans

les égouts municipaux et dans les plans d'eau ouverts. Signaler les gros déversements à CANUTEC au 613 996 6666. En cas d'exposition au produit durant les opérations de nettoyage, retirer sans tarder tous ses vêtements contaminés et remettre des vêtements propres le plus tôt possible. Laver toutes les régions exposées avec de l'eau et du savon tout de suite après l'exposition.

**7. Manipulation et entreposage:**

**Manipulation:** Ne pas manipuler ce produit près de la nourriture humaine ou animale ou l'eau potable. Éviter la création de concentrations élevées de poussières dans l'air et l'accumulation de poussières sur l'équipement. Les poussières de ce produit en suspension dans l'air peuvent créer une explosion. Garder ce produit hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter une explosion de poussières, adopter des techniques de métallisation et de mise à la terre dans le cas d'opérations pouvant générer de l'électricité statique. Manipuler ce produit avec soin et en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Éviter de respirer les poussières et le brouillard. Ne pas ingérer ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique, puis les faire sécher sur la corde. Faire ensuite fonctionner la machine à laver pendant un cycle complet avec seulement de l'eau chaude et du détersif, avant de l'utiliser à nouveau pour la lessive domestique. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou de mâcher du tabac ou d'aller aux toilettes.

**Entreposage:** Ne pas entreposer ce produit près de la nourriture humaine ou animale ou l'eau potable. La température d'entreposage minimum qui est recommandée est 0°C. La température d'entreposage maximum qui est recommandée est 50°C. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'abri du soleil direct. Garder les contenants fermés hermétiquement lorsque le produit n'est pas en usage.

**8. Normes d'exposition, protection individuelle et limites d'exposition:**

**Limites d'exposition:**



## Fiche signalétique

## Kerb\* 50 WSP Herbicide sélectif

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**

Pronamide (Propyzamide): Norme d'hygiène industrielle de Dow AgroSciences: TWA de 0,1 mg/m<sup>3</sup>.

Silice cristalline (contenue dans la kaolinite): TLV ACGIH: 0,1 mg/m<sup>3</sup> (poussières inhalables) pour le quartz, le tripoli et la silice fondue; 0,05 mg/m<sup>3</sup> (inhalables) pour la cristobalite et la tridymite. PEL OSHA (poussières inhalables): pour le quartz, le tripoli et la silice fondue, 10% du dioxyde de silicium contenu dans la préparation plus 2 mg/m<sup>3</sup> (poussières inhalables); pour le quartz, la cristobalite et la tridymite, la moitié de la valeur obtenue à l'aide de la formule sur les poussières inhalables.

Dioxyde de titane: TLV ACGIH: 10 mg/m<sup>3</sup> TWA, A4. PEL OSHA: 15 mg/m<sup>3</sup>, poussières totales.

**Mesures d'ingénierie:** Assurer une ventilation de tirage générale et/ou locale pour maintenir la concentration des contaminants atmosphériques au-dessous des limites d'exposition.

**Protection respiratoire:** Maintenir la concentration des contaminants atmosphériques au-dessous des limites d'exposition. En cas d'irritation respiratoire, porter un respirateur à adduction d'air filtré homologué.

**Vêtements de protection:** Pour de brefs contacts durant la fabrication, l'entreposage et le transport, porter des vêtements de protection propres couvrant tout le corps. Les applicateurs et les autres travailleurs qui manipulent le produit dans le champ, incluant les personnes qui réparent ou nettoient le matériel d'épandage, doivent porter des vêtements de protection propres couvrant tout le corps ainsi que des gants et des bottes imperméables. De plus, les personnes qui préparent les dilutions pour le champ et/ou qui les transfèrent doivent porter un tablier imperméable.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité. S'il y a un risque d'exposition aux particules pouvant être incommodante, porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

**Autre protection:** aucune mention

**9. Propriétés physiques et chimiques:**

**Point d'ébullition:** sans objet

**Pression de vapeur:** indisponible

**Volatilité:** indisponible

**pH:** sans objet

**Apparence:** solide blanc cassé

**Odeur:** aucune

**Coefficient de répartition eau/huile:** indisponible

**Masse volumique en vrac:** indisponible

**Vitesse d'évaporation:** sans objet

**Solubilité dans l'eau:** se disperse

**Viscosité:** sans objet

**Seuil olfactif:** indisponible

**Point de fusion:** indisponible

**10. Stabilité et réactivité:**

**Stabilité:** Ce produit est stable dans des conditions normales d'entreposage. Ne pas chauffer à plus de 150°C.

**Incompatibilité:** aucune de connue

**Produits de décomposition dangereux:** La décomposition thermique produira du chlorure d'hydrogène.

**Polymérisation dangereuse:** Ne se produira pas.

**11. Données sur la toxicité:**

**Absorption cutanée:** DL cutanée aiguë 50: >2000 mg/kg (rat) et >10000 mg/kg (lapin).

**Ingestion:** DL orale 50 aiguë (rat): > 5000 mg/kg

**Inhalation:** À la concentration maximale qu'on a pu réaliser dans les essais (5,0 mg/l – quatre heures), on n'a constaté aucun effet néfaste chez les animaux d'expérimentation.

**Sensibilisation:** Ce produit n'a pas causé de réactions cutanées allergiques chez les cochons d'Inde.

**Effets chroniques:** Chez les animaux exposés à la pronamide, on a constaté des effets sur le foie, les reins, la glande pituitaire, la glande surrénale, la glande thyroïde, les ovaires et le pancréas. Chez les animaux exposés à la silice cristalline, on a constaté des effets sur le système nerveux central, les reins et le foie. Des expositions répétées à la silice cristalline peuvent causer la silicose, une maladie pulmonaire progressive et débilitante.

**Cancer:** La pronamide a causé des tumeurs chez les animaux de laboratoire. On a constaté que la silice cristalline peut causer le cancer chez les animaux de laboratoire et les humains. Il a été constaté que la pronamide est toxique pour le fœtus des animaux de laboratoire, mais seulement à des doses toxiques pour la mère.

## Fiche signalétique



## Kerb\* 50 WSP Herbicide sélectif

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**

La pronamide n'a pas causé d'anomalies congénitales chez les animaux de laboratoire.

**Effets sur la reproduction:** Dans les expérimentations animales avec la pronamide, on a constaté des effets sur la reproduction seulement à des doses qui produisent des effets toxiques importants chez les parents.

**Mutagénicité:** Les études *in vitro* et les études génétiques animales sur la pronamide ont donné des résultats négatifs. Les études de toxicité génétique *in vitro* sur la silice cristalline ont donné des résultats parfois négatifs et parfois positifs.

**12. Incidence sur l'environnement:**

La pronamide est non toxique pour les abeilles et pour ainsi dire non toxique pour les oiseaux. L'herbicide Kerb 50-W est modérément toxique pour les organismes aquatiques par suite d'une exposition aiguë.

**Dégradation et métabolisme:**

**Dans le sol/l'environnement:** Dans le sol, la demi-vie du propyzamide est de 30 jours à 25°C. La durée de l'activité résiduelle dans le sol à la suite d'une application à un taux de 1 à 4 kg/ha se situe entre deux et six mois.

**Dans les végétaux:** Pour le métabolisme dans les végétaux, voir R.Y. Yih *et al.*, *J. Agric. Food Chem.*, 1971, **19**, 314-324; J.D. Fisher, *ibid*, 1974, **22**, 606-608; J. M. Cantier *et al.*, *Pestic. Sci.*, 1986, **17**, 235.

**Chez les animaux:** Comme dans les végétaux

**13. Information sur l'élimination:**

**Produit non voulu inutilisé:** Consulter Dow AgroSciences ou l'organisme de réglementation provincial.

**Élimination des contenants:** Nettoyer et éliminer les contenants vides en suivant les instructions qui figurent sur l'étiquette du produit. S'il n'y a pas d'instructions ou si les instructions sont ambiguës, consulter Dow AgroSciences au

800 667 3852 ou l'organisme de réglementation provincial.

**14. Information sur le transport:**

Ce produit est classé comme «**non réglementé**» en vertu du règlement de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

**15. Information réglementaire:**

**Numéro d'enregistrement - Loi sur les produits antiparasitaires:** 25595

**Pour de plus amples renseignements, composer:** 800 667 3852

**État de la FS:** Sections révisées:

1. Identification du produit

**Date de la dernière révision:** le 11 avril 2006

**16. Autres renseignements:**

**Classement selon le Code national de prévention des incendies:** Sans objet

**Indices de la NFPA:** Santé: 1; Inflammabilité: 0; Réactivité: 0

**Avis:** Les renseignements que contient la présente fiche signalétique sont estimés exacts à la date d'entrée en vigueur précisée plus haut à la section 1 et sont susceptibles de changements par Dow AgroSciences Canada Inc. (DASCI) à tout moment. DASCI n'accepte aucune responsabilité qui pourrait résulter de quelque façon que ce soit de l'utilisation de fiches signalétiques qui ne sont pas publiées par DASCI, ou qui ont été modifiées sans l'autorisation écrite expresse de DASCI. Les utilisateurs de la présente fiche signalétique doivent s'assurer qu'ils ont en main la version autorisée la plus récente de cette fiche signalétique et doivent assumer toute responsabilité à cet égard. Toute incohérence ou toute anomalie dans le contenu de la présente fiche signalétique doivent être résolues en faveur de DASCI en se référant à la plus récente version de la fiche publiée par DASCI.